



DEAUVILLE YACHT CLUB

Les Voiles Classiques de Deauville

19 au 21 août 2016

AVIS DE COURSE

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, 2013-2016
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe «Prescriptions» si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.
- 1.5. Les règles propres à chaque classe ou de série visés au paragraphe 3.2
- 1.6. Le présent avis de course,
- 1.7. Le français est la langue officielle.

2. PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Aucune autre publicité sur n'importe quelle partie du bateau ne sera admise.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C, D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation.

Tous les bateaux des classes engagées devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.

Chaque bateau doit avoir un équipage composé d'au moins deux personnes.

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

3.2. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes ou séries suivantes :

1. Yachts classiques

- **Classe 1** : Yachts conçus avant le 31 - 12 - 1968, et construits à l'unité ou en série limitées non industrielles conformes à leurs plans d'origine sans modification conséquente vis-à-vis de l'état d'origine. (Par modification conséquente, il faut entendre toute modification du matériau, des espars, de la coque, du lest ou des plans antidérive ou modification substantielle du plan de voilure ou du gréement)
- **Classe 2** : Yachts conçus avant le 31/12/1968 et construits à l'unité ou en séries limitées non industrielles conformes à leurs plans d'origine mais comportant une ou plusieurs modifications conséquentes vis-à-vis de l'état d'origine. Répliques conformes aux plans d'origine de yachts réalisés d'après des plans établis avant le 31/12/1968.
- **Classe 3** : Yachts conçus entre le 31/12/1968 et le 31/12/1974 construits à l'unité ou yachts construits en série industrielle dont le prototype a été construit avant le 31/12/1975 conformes à leurs plans d'origine. Les bateaux conçus ultérieurement « dans l'esprit » des yachts classiques sont incorporés à cette classe



DEAUVILLE YACHT CLUB

Ne peuvent participer aux Voiles Classiques de Deauville, les bateaux utilisant des matériaux composites pour les voiles, les mâts et les bômes. Les voiles autorisées doivent être fabriquées par assemblage de panneaux visiblement tissés-carrés et les mâts/bômes ne peuvent être qu'en bois, aluminium ou acier.

2. *Quillards de régates* : voiliers de jauges métriques (8M JI, 6M JI, 5.50M JI, ...) ou de Séries (Dragon, Requin, Star, Aile, , 12m² du Havre, 22 Sq, etc....) dont les règles de jauge ou les plans originaux ont été publiés avant le 31/12/1968. Ces bateaux sont conformes aux règles qui gèrent leurs séries.
3. *Yachting léger* : séries dont les règles de jauge ou les plans originaux ont été publiés avant le 31/12/1968 et voiliers d'esprit classiques construits après les 31/12/1975 dans l'esprit de la belle plaisance (Tofinou, Cormoran, Hirondelle, MMM, etc...). Ces bateaux sont conformes aux règles qui gèrent leurs séries.

3.3. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Deauville Yacht Club au plus tard le 17 août à 17h00.

3.4. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- (chaque membre de l'équipage) leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs ; des licences temporaires peuvent être délivrées par le Deauville Yacht Club.

- Un justificatif valide d'assurance du bateau et de responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de couverture de 1,5 millions € devra être remis.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

4. DROITS À PAYER

Les droits requis pour les bateaux sont de 65.00 €.

Ces droits comprennent les droits de mouillage du 15 août au 24 août 2016, le grutage des bateaux (jusqu'à 8T), la participation aux régates.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

Jeudivi18 août de 9h00 à 18h00 avec suivi du briefing des équipages à 19h00

5.2. Jours de course :

	Ouverture des portes	1 ^{er} signal d'avertissement	Fermeture des portes	Coefficient
Vendredi 19	09h37	10h30	15h22	96
Samedi 20	10h16	12h00	16h03	101
Dimanche 21	10h57	10h30	16h45	102

Vendredi 19 août : 18h00 - cocktail d'accueil, soirée libre

Samedi 20 août : 10h16 - remontée de la Touques, avec tous les voiliers en parade, dès l'ouverture des portes, puis départ 1^{ère} course du jour à 12h00. Soirée des équipages à partir de 20h00 ; la participation au dîner des équipages est de 25.00€ par personne.

Dimanche 21 août : grutage après régates, remise des prix à partir de 17h30, cocktail de départ

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 18 août et affichées selon la prescription fédérale.

7. LES PARCOURS



DEAUVILLE YACHT CLUB

7.1. Les quillards de régates courent sur un parcours banane,

7.2. Tous les autres bateaux courent sur des parcours côtiers,

Toutefois, l'organisateur se réserve le droit de changer le type de parcours à effectuer selon le nombre de bateaux inscrits dans chaque classe ou série, et les conditions météorologiques du moment.

8. CLASSEMENT

8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

8.2. Toutes les courses courues pendant les 3 jours comptent pour le classement final.

8.3. Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A pour les quillards de régates.

8.4. Classements : un classement séparé en temps réel sera fait pour chaque série comprenant plus de 5 bateaux.

8.5. Le classement selon les règles CCMA 2016 ou Osiris HN s'appliquera pour les Yachts classiques des classes 1.2.3

9. COMMUNICATION RADIO

Tous les bateaux doivent avoir une VHF à bord.

10. PRIX

Plusieurs prix ou lots seront distribués

11. RESPONSABILITE DES CONCURRENTS

Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, s'il doit ou non prendre le départ et s'il doit ou non rester en course (règle n° 4 des RCV).

En application de l'article 4 de l'arrêté 8106 du 3 mai 1995, les chefs de bord sont personnellement responsables de tous les accidents matériels ou corporels pouvant arriver à leur bateau ou leur équipage. Il leur appartient de contracter toutes les assurances nécessaires et de joindre à leur inscription une copie du certificat d'assurance du bateau précisant que les dégâts causés aux tiers en compétition sont couverts ainsi que le montant maximum des dégâts causés.

L'inscription du voilier implique la renonciation à toute voie de recours autre que celles prévues par les RCV (règle n°3)

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

DEAUVILLE YACHT CLUB - 1 Quai de la Marine - 14800 DEAUVILLE

Tél. : 02 31 88 38 19 - Email : deauville.yacht.club@wanadoo.fr

Site : www.deauvilleyachtclub.fr